



**ASSOCIATION FACULTAIRE ÉTUDIANTE DE LANGUES ET COMMUNICATION DE  
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**

**CE DOCUMENT N'EST PAS HOMOLOGUÉ**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE L'AFELCUQAM**

PROCÈS-VERBAL de la 6<sup>ème</sup> assemblée générale de l'AFELC-UQAM pour l'année académique 2014-2015 tenue le 24 mars 2015 à 12 h 30 au Le National, 1220 Sainte-Catherine Est, Montréal (Québec). H2L 2G9.

**ÉTAIENT PRÉSENT-E-S**

La présence de 605 personnes a été constatée.

Les membres présents à l'ouverture de l'assemblée forment le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

**0. Procédures**

**0.1. Ouverture**

- IL EST PROPOSÉ d'ouvrir l'assemblée à 11h28.

**ADOPTÉ À MAJORITÉ**

**0.2 Présidium**

- IL EST PROPOSÉ que Patrick Véronneau et Simon Robitaille-Brisson agissent respectivement à titre d'animation et de secrétaire.

**ADOPTÉ À MAJORITÉ**

- IL EST PROPOSÉ un huis-clos pour la durée de l'assemblée.

**ADOPTÉ AU DEUX TIERS**

### **0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

- IL EST PROPOSÉ l'adoption de l'ordre du jour suivant :
  1. Procédures
    - 1.1. Ouverture
    - 1.2. Présidium
    - 1.3. Adoption du dernier procès-verbal
    - 1.4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
  2. Avis de motion
  3. Informations
    - 3.1. Constat de la situation
  4. Grève
  5. Fermeture

**ADOPTÉ À MAJORITÉ**

### **1. Informations**

#### **1.1 Constat de la situation**

- IL EST PROPOSÉ qu'il y ait une présentation de cinq minutes quant aux expulsions d'étudiant-e-s de l'UQAM fait par l'une des deux personnes présentes à la réunion de ce matin.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- IL EST PROPOSÉ que l'on procède à une présentation de 5 minutes sur les raisons qui ont poussé la T.A.C. à convoquer cette assemblée générale, suivie d'une période de questions-réponses de 10 minutes.

- PROPOSITION D'AMENDEMENT de réduire la période de questions-réponses à 5 minutes plutôt que 10 minutes.

**ADOPTÉE À MAJORITÉ**

- DE RETOUR SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE telle qu'amendée :

Que l'on procède à une présentation de 5 minutes sur les raisons qui ont poussé la T.A.C. à convoquer cette assemblée générale, suivie d'une période de questions-réponses de 5 minutes.

**ADOPTÉE À MAJORITÉ**

- IL EST PROPOSÉ de passer au point suivant.

**ADOPTÉ À MAJORITÉ**

## **2. Grève**

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION pour revenir sur la proposition du 18 février 2015 afin de prolonger la durée de grève jusqu'au 7 avril plutôt que le 2 avril.

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION pour que l'AFELC retourne en classe dès demain, soit mercredi le 25 mars 2015.

- PROPOSITION DE SUSPENSION DE PROCÉDURES DU CODE VERONNEAU afin de suspendre une partie l'article 16.

Article 16 : Avis de Motion

« Un avis de motion ne peut être traité lors de son dépôt, mais bien lors de la prochaine assemblée ou lors d'une assemblée subséquente (advenant le cas où la prochaine assemblée n'aurait pu traiter de l'avis de motion et ainsi de suite). Dès lors, l'exécutif de l'association ou un comité dûment mandaté à cette fin est tenu de publiciser l'avis de motion auprès de tous et de toutes les membres. L'ordre du jour de l'assemblée où l'avis de motion sera traité doit comporter un point spécifiquement à cet effet, point qui ne portera que sur l'avis de motion. »

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION pour que l'AFELC soit en grève du 23 mars au 2 avril avec les mêmes considérants qu'adoptés lors de l'assemblée générale du 18 février 2015, à l'exception qu'il n'y ait pas d'assemblée générale de reconduction.

L'ANIMATEUR considère que la proposition de suspension partielle de l'article 16 est applicable à l'ensemble des avis de motion déposés dans le point «grève».

APPEL DE LA DÉCISION de l'animateur d'assemblée.

**REJETÉ À MAJORITÉ**

- IL EST PROPOSÉ de passer immédiatement au vote.

**ADOPTÉ AU DEUX TIERS**

- DE RETOUR SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE.

## **ADOPTÉE AU TROIS QUART**

L'Article 16 du Code de procédures de l'AFELC sera levé lors de cette assemblée. Les avis de motion en lien avec le point « grève » peuvent désormais être traités au cours de cette assemblée.

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION pour que l'AFELC retourne en classe dès demain, soit mercredi 25 mars, mais que l'AFELC soit en grève le 2 avril.

- IL EST PROPOSÉ d'ouvrir l'avis de motion suivant : que l'AFELC retourne en classe dès demain, soit mercredi le 25 mars 2015.

PROPOSITION PRIVILÉGIÉE de fixer la durée des interventions à 1 minute pour l'ensemble de l'assemblée.

## **ADOPTÉ À MAJORITÉ**

LA QUESTION PRÉALABLE est demandée.

## **ADOPTÉE AU DEUX TIERS**

- DE RETOUR SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE.

## **REJETÉE À MAJORITÉ**

- IL EST PROPOSÉ d'ouvrir l'avis de motion suivant : que l'AFELC soit en grève du 23 mars au 2 avril avec les mêmes considérants qu'adoptés lors de l'assemblée générale du 18 février 2015, à l'exception qu'il n'y ait pas d'assemblée générale de reconduction. L'avis de motion se lirait ainsi :

Que l'AFELC soit en grève du 23 mars au 2 avril;

Que cette grève soit déclenchée à condition qu'un plancher de 30 000 personnes, incluant étudiant-e-s, employé-e-, enseignant-e-s, etc., réparties sur au minimum 3 campus au Québec;

Que l'on invite les membres de l'AFELC à la manifestation nationale de l'ASSÉ du 2 avril et à la manifestation du 21 mars « lançons le printemps »;

Que ces moyens de pression soient entrepris comme un ultimatum lancé au gouvernement en réponse aux présentes mesures d'austérité;

Que l'on exige du gouvernement la fin des compressions budgétaires et un réinvestissement dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services publics;

De renoncer aux projets de loi 10 et 20;

De rouvrir le débat sur la loi 3;

~~Que l'on tienne une assemblée générale de reconduction le 7 avril;~~

Qu'advenant le cas où le plancher de grève de 30 000 personnes ne soit pas atteint, que l'AFELC soit en grève le 2 avril afin de participer à la manifestation organisée par l'ASSÉ;

Que les exécutant-e-s de l'AFELC soient mandaté-e-s de faire une tournée de classe dans les cours de gestion et d'administration commandés par la Faculté de communication afin de mobilisé les membres de l'AéESG qui sont dans ces cours;

Que le comité exécutif de l'AFELC soit également mandaté de négocier les examens communs auprès des cours de l'École des Sciences de la Gestion (ESG) et de Communication avec l'exécutif de l'AéESG;

Que l'accès à l'UQAM et à ses locaux de post-production soit assuré en tout temps aux étudiant-e-s de 3ème année au baccalauréat en cinéma et en télévision ainsi qu'aux membres du personnel « uqamien » qui leur assureront un soutien tant technique qu'artistique afin que soit maintenue la post-production des films de fin d'études et ce, quoi qu'il arrive;

Que les étudiant-e-s dans le certificat en francisation conservent leurs cours dans le cas où la grève est déclenchée.

LA QUESTION PRÉALABLE est demandée.

**ADOPTÉE AU DEUX TIERS**

- DE RETOUR SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE.

**REJETÉE À MAJORITÉ**

211 POUR ; 284 CONTRE ; 17 ABSTENTION

- IL EST PROPOSÉ d'ouvrir l'avis de motion suivant : revenir sur la proposition du 18 février 2015 afin de prolonger la durée de grève jusqu'au 7 avril plutôt que le

2 avril. L'avis de motion se lirait ainsi :

Que l'AFELC soit en grève du 23 mars au ~~2 avril~~ 7 avril;

Que cette grève soit déclenchée à condition qu'un plancher de 30 000 personnes, incluant étudiant-e-s, employé-e-, enseignant-e-s, etc., réparties sur au minimum 3 campus au Québec;

Que l'on invite les membres de l'AFELC à la manifestation nationale de l'ASSÉ du 2 avril et à la manifestation du 21 mars « lançons le printemps »;

Que ces moyens de pression soient entrepris comme un ultimatum lancé au gouvernement en réponse aux présentes mesures d'austérité;

Que l'on exige du gouvernement la fin des compressions budgétaires et un réinvestissement dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services publics;

De renoncer aux projets de loi 10 et 20;

De rouvrir le débat sur la loi 3;

Que l'on tienne une assemblée générale de reconduction le 7 avril;

Qu'advenant le cas où le plancher de grève de 30 000 personnes ne soit pas atteint, que l'AFELC soit en grève le 2 avril afin de participer à la manifestation organisée par l'ASSÉ;

Que les exécutant-e-s de l'AFELC soient mandaté-e-s de faire une tournée de classe dans les cours de gestion et d'administration commandés par la Faculté de communication afin de mobilisé les membres de l'AéESG qui sont dans ces cours;

Que le comité exécutif de l'AFELC soit également mandaté de négocier les examens communs auprès des cours de l'École des Sciences de la Gestion (ESG) et de Communication avec l'exécutif de l'AéESG;

Que l'accès à l'UQAM et à ses locaux de post-production soit assuré en tout temps aux étudiant-e-s de 3ème année au baccalauréat en cinéma et en télévision ainsi qu'aux membres du personnel « uqamien » qui leur assureront un soutien tant technique qu'artistique afin que soit maintenue la post-production des films de fin d'études et ce, quoi qu'il arrive;

Que les étudiant-e-s dans le certificat en francisation conservent leurs cours dans le cas où la grève est déclenchée.

**ADOPTÉ À MAJORITÉ**

L'avis de motion est désormais ouvert et peut être traité.

- PROPOSITION D'AMENDEMENT d'ajouter « Que les cours du Programme court de mise à niveau en français universitaire soient maintenus pour la durée de la grève. »

**ADOPTÉE À MAJORITÉ**

- PROPOSITION D'AMENDEMENT de remplacer « assemblée générale de reconduction » par « référendum de grève »;

D'ajouter «Que le référendum soit organisé par scrutin secret et se qu'il se tienne sur la période du 7 au 9 avril 2015.»

- PROPOSITION DE SOUS-AMENDEMENT d'ajouter « qu'il y ait une période de plénière le 7 avril au matin (9h à 12h). »

**REJETÉE À MAJORITÉ**

- PROPOSITION DE SOUS-AMENDEMENT de remplacer les dates du 7 au 9 avril par un référendum se tenant du 2 au 7 avril.

**REJETÉE À MAJORITÉ**

LA QUESTION PRÉALABLE est demandée.

**ADOPTÉE AU DEUX TIERS**

- DE RETOUR SUR L'AMENDEMENT.

**REJETÉ À MAJORITÉ**

- PROPOSITION D'AMENDEMENT d'ajouter « Que l'Assemblée générale du 7 avril soit une assemblée générale de grève illimitée.

Que cette assemblée soit convoquée en solidarité aux neuf étudiant-e-s menacé-e-s d'expulsion, afin de pouvoir discuter des positions politiques à adopter en réponse au profilage et la répression politique de l'UQAM dans le cadre d'activités militantes. »

LA QUESTION PRÉALABLE est demandée.

**ADOPTÉE AU DEUX TIERS**

- DE RETOUR SUR L'AMENDEMENT.

**REJETÉ À MAJORITÉ**

- PROPOSITION D'AMENDEMENT d'ajouter « Que les étudiant-e-s qui sont en stage aient accès à leurs séminaires et rencontres individuelles avec leurs enseignant-e-s. »

LA QUESTION PRÉALABLE est demandée.

**ADOPTÉE AU DEUX TIERS**

- DE RETOUR SUR L'AMENDEMENT

**ADOPTÉ À MAJORITÉ**

183 POUR ; 125 CONTRE ; 105 ABSTENTION

PROPOSITION PRIVILÉGIÉE de fixer la durée des interventions à 5 minutes.

**REJETÉE À MAJORITÉ**

LA QUESTION PRÉALABLE est demandée.

**ADOPTÉE À MAJORITÉ**

- DE RETOUR SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE telle qu'amendée à deux reprises :

Que l'AFELC soit en grève du 23 mars au 7 avril;

Que cette grève soit déclenchée à condition qu'un plancher de 30 000 personnes, incluant étudiant-e-s, employé-e-, enseignant-e-s, etc., réparties sur au minimum 3 campus au Québec;

Que l'on invite les membres de l'AFELC à la manifestation nationale de l'ASSÉ du 2 avril et à la manifestation du 21 mars « lançons le printemps »;

Que ces moyens de pression soient entrepris comme un ultimatum lancé au gouvernement en réponse aux présentes mesures d'austérité;

Que l'on exige du gouvernement la fin des compressions budgétaires et

un réinvestissement dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services publics;

De renoncer aux projets de loi 10 et 20;

De rouvrir le débat sur la loi 3;

Que l'on tienne une assemblée générale de reconduction le 7 avril;

Qu'advenant le cas où le plancher de grève de 30 000 personnes ne soit pas atteint, que l'AFELC soit en grève le 2 avril afin de participer à la manifestation organisée par l'ASSÉ;

Que les exécutant-e-s de l'AFELC soient mandaté-e-s de faire une tournée de classe dans les cours de gestion et d'administration commandés par la Faculté de communication afin de mobilisé les membres de l'AéESG qui sont dans ces cours;

Que le comité exécutif de l'AFELC soit également mandaté de négocier les examens communs auprès des cours de l'École des Sciences de la Gestion (ESG) et de Communication avec l'exécutif de l'AéESG;

Que l'accès à l'UQAM et à ses locaux de post-production soit assuré en tout temps aux étudiant-e-s de 3ème année au baccalauréat en cinéma et en télévision ainsi qu'aux membres du personnel « uqamien » qui leur assureront un soutien tant technique qu'artistique afin que soit maintenue la post-production des films de fin d'études et ce, quoi qu'il arrive;

Que les étudiant-e-s dans le certificat en francisation conservent leurs cours dans le cas où la grève est déclenchée.

Que les cours du Programme court de mise à niveau en français universitaire soient maintenus pour la durée de la grève.

Que les étudiant-e-s qui sont en stage aient accès à leurs séminaires et rencontres individuelles avec leurs enseignant-e-s.

**ADOPTÉE AU DEUX TIERS**

337 POUR ; 66 CONTRE ; 16 ABSTENTION

### **3. Fermeture**

- IL EST PROPOSÉ de fermer l'assemblée.

LA QUESTION PRÉALABLE est demandée.

**ADOPTÉE AU DEUX TIERS**

- DE RETOUR SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE

**ADOPTÉE À MAJORITÉ**

L'Assemblée est levée.

---

Patrick Veronneau  
Animateur

---

Simon Robitaille-Brisson  
Secrétaire